

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.162

**Modification du
tableau des effectifs**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016**DELIBERATION
N° 2016.05.162**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction cadre de vie, espaces publics, proximité**Nautilus**

Afin de remplacer un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite, il convient de transformer son poste de conseiller des activités physiques et sportives en un poste du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives.

Assainissement-SPANC

Pour favoriser la mobilité interne d'un agent de maîtrise du service SPANC atteint d'un handicap visuel, il convient de transformer un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs vacant en un poste des adjoints techniques.

Construction patrimoine

Il convient d'affecter un poste de la direction générale des services à la division construction patrimoine.

2. Direction générale des services

En raison d'une mobilité interne d'un agent de l'accueil/standard du siège, le service est assuré par 1,8EqTP. L'effectif affecté à ce service ne permet pas d'assurer l'amplitude journalière de 8h à 18h avec une fermeture méridienne de 30mn. Il est proposé de porter à temps complet, le poste actuellement à 30h.

Les modifications du tableau des effectifs sont reprises ci-dessous :

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité-Nautilus	cadre d'emplois des éducateurs APS	1	cadre d'emplois des conseillers APS	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité-asst et SPANC	cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
	cadre d'emplois des adjoints techniques	1	cadre d'emplois des agents de maîtrise	1
Direction cadre de vie, espaces publics, proximité – construction patrimoine	cadre d'emplois des adjoints administratifs	1		
Direction générale des services			cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
	cadre d'emplois des adjoints administratifs à TC	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs à TNC (30h)	1

.../...

3. Diverses directions

Afin de procéder à la nomination des fonctionnaires dont les dossiers d'avancement de grade et de promotion interne seront soumis à l'avis de la prochaine commission administrative paritaire, je vous propose de créer, par anticipation, les postes correspondants aux possibilités maximum de nominations, à compter du 1^{er} juin 2016.

Selon les avis émis et les décisions de nomination prises par Monsieur le Président, ces créations seront neutralisées par la suppression des postes des agents promus lors d'un prochain conseil communautaire.

Cadre d'emplois ou Grade	Nombre de postes
Attaché (directeur, attaché pal)	3
Ingénieur (ingénieur principal)	2
Conservateur bibliothèque	1
Professeur enseignement artistique (hors classe)	3
Rédacteur (rédacteur et rédacteur ppal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe)	4
Technicien (technicien ppal 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe)	5
Educateur APS (ETAPS ppal 1 ^{ère} classe)	1
Agents de maîtrise (agent de maîtrise ppal)	2
Adjoint technique (adj tech ppal 1 ^{ère} cl et adj tech ppal 2 ^{ème} cl)	12
Adjoint administratif (adj adm ppal 1 ^{ère} cl et adj adm ppal 2 ^{ème} cl)	7
Adjoint du patrimoine (adj patr. ppal 2 ^{ème} cl et adj patr. 1 ^{ère} cl)	3
Auxiliaire de puériculture (aux ppal de 2 ^{ème} classe)	2

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique du 10 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2016,

D'AUTORISER:

- dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre d'emplois des éducateur APS (grille indiciaire allant de l'indice brut ...à l'indice brut,) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de maître-nageur sauveteur,

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2016 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2016